ASSEMBLEE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Session extraordinaire 1989

Séance du vendredi 14 juillet 1989

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

Pages

Nomination du Bureau définitif 2

Allocution de M. le Président 3

Commissions 6

Nomination du greffier 6

Communication du Collège 6

(Orateur: M. Désir, ministre.)

Discussion. (Orateurs: MM. Hasquin, Hotyat, Mme Huytebroeck, M. Maingain et Mme de T'Serclaes.)

Commissions 15

Je tiens à préciser qu'il faut compléter le point 1 de cette façon: «... après avis du Bureau élargi aux Présidents des groupes politiques».

In fine du troisième point, il faut comprendre que le Président du groupe linguistique préside la commission réunie.

En outre, je vous propose d'adopter le principe, en ce qui concerne les suppléants, que par dérogation à l'article 15.1 du règlement nous fixions un nombre de suppléants égal au nombre des membres effectifs.

Cet article 15.1 prévoit un membre supplémentaire, nous dérogeons donc à cette règle pour fixer un nombre égal.

Pouvez-vous vous rallier à cette proposition que je vous fais au nom du Bureau? *(Assentiment.)*

Il en sera donc ainsi.

COMMISSIONS PERMANENTES DU GROUPE LINGUISTIQUE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

M. le Président. — Après délibération du Bureau, je vous propose de constituer les commissions permanentes suivantes:

1. Une commission de la Santé et de l'Aide aux personnes.

2. Une commission de la Culture.

Ces deux commissions réunies seront compétentes pour le budget et le règlement.

Y a-t-il des observations à ce sujet? *(Non.)*

Il en sera donc ainsi.

Conformément au principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques, les commissions seront composées comme suit:

5 PS, 4 PRL, 3 FDF-ERE, 2 PSC, 2 ECOLO.

Je demande aux chefs de groupe de bien vouloir faire parvenir au Président la liste de leurs candidats aux différents mandats au sein de ces commissions.

Je demande également aux chefs de groupe qu'ils se mettent d'accord entre eux, conformément aux règles de la représentation proportionnelle, sur la dévolution des présidences et vice-présidences dans ces commissions. Afin de ne pas perdre de temps, nous récolterons ces propositions en cours de débat, ce qui nous permettra d'éviter une nouvelle suspension de séance. Dès que ces documents auront été rassemblés, je vous ferai, à l'issue du débat sur la communication du Collège, une proposition de composition des commissions. Ces dernières pourront se réunir immédiatement après la séance publique afin de constituer leur Bureau.

Je vous propose enfin de constituer une commission spéciale temporaire du règlement chargée de préparer un règlement adapté à notre Assemblée. Cette commission serait composée des membres du Bureau et des Présidents des groupes politiques.

Y a-t-il des observations à ce sujet? *(Non.)*

Il en sera donc ainsi.

NOMINATION DU GREFFIER

M. le Président. — Chers collègues, l'ordre du jour appelle maintenant la nomination du greffier de l'Assemblée.

Après en avoir délibéré avec le Bureau, je vous propose d'ajourner la nomination définitive du greffier comme cela fut le cas pour le Conseil. Je vous suggère cependant de désigner en qualité de greffier à titre provisoire, c'est-à-dire de greffier faisant fonction, M. Jean-François Vandewalle qui, avec l'accord de l'institution qui l'occupe, serait détaché du Conseil de la Communauté française.

Y a-t-il des observations à ce sujet?

La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, étant donné que nous ne participons pas à la nomination du greffier, nous nous abstenons à ce sujet.

M. le Président. — Souhaitez-vous le vote?

Mme Nagy. — Non.

M. le Président. — Nous actons votre abstention et l'assentiment des autres membres de l'Assemblée.

Il en sera donc ainsi.

COMMUNICATION DU COLLEGE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle maintenant la communication du Collège.

La parole est à monsieur Georges Désir.

M. Désir. — Monsieur le Président, il s'agit bien aujourd'hui d'une circonstance extraordinaire puisque, 200 ans après, jour pour jour, c'est un 14 juillet que nous installons cette Assemblée. Alors, plutôt que de vous saluer par un traditionnel «Chers collègues», je me permets de vous dire aujourd'hui «Citoyennes, Citoyens». *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

Aujourd'hui, à Bruxelles, 64 élus librement désignés par leurs concitoyens ont acquis, après une longue attente, le droit de représenter dans une Assemblée homogène les 85 p.c. d'électeurs bruxellois qui revendiquent une appartenance prioritaire à la culture française.

Le cadre de nos compétences a été fixé par la loi et c'est au Collège qu'il appartiendra de mettre en œuvre toutes les actions nouvelles dans trois directions précises:

— Les matières culturelles proprement dites;

— La politique de santé;

— L'ensemble des matières dites d'aide aux personnes.

Bruxelles, capitale de la Communauté française, siège des institutions européennes et d'organisations internationales, représente un enjeu important dans la francophonie.

Dès lors, en concertation avec les autorités de la Communauté française, le Collège donnera la priorité à une politique de présence francophone dans l'ensemble des manifestations culturelles et artistiques bruxelloises.

S'inspirant notamment des principes contenus dans la Charte de la langue française récemment adoptée par le Conseil de la Communauté française, le Collège veillera à donner à la langue française la place qui doit lui revenir dans les activités de la Région.

A la différence du comportement d'autres autorités publiques, la volonté du Collège d'affirmer la primauté de la langue française à Bruxelles n'est pas exclusive de l'usage d'autres langues.

Au contraire, la langue et la culture françaises, pour autant qu'on veille à leur qualité, gagnent en enrichissement à la rencontre d'autres langues et d'autres cultures.

Qu'il s'agisse de l'art théâtral, du monde de l'édition, de la chanson, des productions cinématographiques, radiophoniques ou audiovisuelles, Bruxelles a vu sa réputation grandir, ces dernières décennies.

Il nous appartiendra d'établir un bilan détaillé de l'action menée durant 18 ans par la Commission française de la Culture et, après examen de ce rapport devant notre Assemblée, d'arrêter de nouvelles orientations et priorités, dans le respect du pluralisme et de la diversité des expressions culturelles.

La force de création culturelle s'appauvrit lorsqu'elle ne repose que sur l'entretien des acquis et des traditions. Elle se regénère lorsqu'elle bénéficie de l'imagination due à de nouveaux projets ou initiatives.

Dans cette perspective, le Collège doit davantage s'employer à reconnaître les lieux d'expression et de création — et à leur donner les aides qu'ils attendent — qu'à créer des instruments administratifs de gestion de la culture.

L'organisation de l'administration devra être revue de telle sorte que plusieurs de ses agents assument à l'avenir la mission de conseiller culturel.

Toujours dans le même ordre de préoccupation, il conviendra de réexaminer les modes de coopération avec les communes bruxelloises, en vue de renforcer et de multiplier les projets culturels locaux, mais ceci dans le cadre d'un projet coordonné pour l'ensemble de la Région et sur la base d'une politique contractuelle avec les communes.

De même, le Collège s'attachera à maintenir et à développer un réseau associatif nécessaire à la libre expression culturelle.

Il nous faudra réserver également une attention particulière au secteur de l'enseignement qui, à Bruxelles — grande ville internationale — doit tirer avantage du statut international de la langue française.

En raison de la situation particulière des réseaux d'enseignement accueillant une importante population immigrée, le Collège se donne pour objectif de fournir aux enseignants les outils pédagogiques indispensables à l'accomplissement de leur mission, de veiller parallèlement à encourager la maîtrise de la langue française au bénéfice des enseignants et des enseignés, et à ouvrir l'école sur le monde culturel.

Le Collège poursuivra les expériences menées du point de vue pédagogique, en vue de favoriser un meilleur apprentissage des langues étrangères, en insistant sur la diversité linguistique.

Par ailleurs, le Collège mènera une réflexion approfondie sur les techniques audiovisuelles publiques et privées en constant développement dans la Région.

Le rayonnement culturel français de Bruxelles ne s'arrête pas aux portes des 19 communes. Dès lors, en coopération avec l'Exécutif et le Conseil de la Communauté française, le Collège ne manquera pas de répondre aux demandes des francophones situés hors région bruxelloise pour reconnaître leur droit à une vie culturelle en langue française.

Le Collège prendra également accord avec le Commissariat général aux relations internationales de la Communauté française pour que les manifestations culturelles et artistiques bruxelloises soient connues à l'étranger et puissent bénéficier d'échanges culturels.

Pour toutes les politiques qu'il aura à mener, le Collège aura pour principal souci de permettre à la Communauté française de renforcer son affirmation à Bruxelles, troisième capitale en importance de la langue française au monde.

Dans la Région bruxelloise, la politique de santé se doit d'être globale et coordonnée.

La concertation avec toutes les instances compétentes (la Commission communautaire commune, les deux Communautés et le pouvoir national) est donc indispensable. A cet effet, un protocole d'accord sera recherché.

En ce qui concerne plus particulièrement les institutions hospitalières de la Région bruxelloise, le Collège organisera la politique de dispensation de soins en fonction de l'existence, d'une part, d'institutions hospitalières bicommunautaires et, d'autre part, d'institutions unicommunautaires et particulièrement les institutions universitaires qui dépendent de la Communauté française (Hôpital Erasme et Clinique Saint-Luc).

Cette politique de coordination se fera dans le respect de principes fondamentaux :

— libre choix du patient;

— qualité des soins;

— pluralisme des institutions.

Une politique de complémentarité entre institutions et la recherche de collaboration seront développées, compte tenu de la diversité des institutions et des services fonctionnant à Bruxelles.

Le Collège mettra l'accent sur une indispensable coordination dans le secteur de la santé mentale et des diverses formes alternatives de dispensation de soins en institutions, impliquant les pouvoirs publics locaux, les secteurs sociaux concernés par cette problématique et les universités.

La mise en place d'un réseau de soins psychiatriques à domicile devra être recherchée.

L'éducation sanitaire s'appuiera sur toutes les institutions dispensant des soins et recherchera des synergies avec les institutions qui, dans d'autres groupes de matières dépendant du Collège francophone, ont en charge les différentes politiques d'aide aux personnes.

En ce qui concerne cette aide aux personnes, je rappelle que, dans le cadre de l'article 65, § 5, de la loi spéciale relative au financement des Communautés et des Régions, un grand nombre d'associations et d'institutions du secteur privé ont opté, avant le 30 juin, pour le secteur unicommunautaire francophone.

Cette option a pour conséquence que la Commission communautaire francophone devra soutenir et promouvoir les associations et institutions qui travaillent particulièrement dans les secteurs qui concernent l'aide aux personnes.

Ces secteurs couvrent toute la gamme des interventions sociales et ils concernent particulièrement les instituts médico-pédagogiques, le secteur de la famille — avec entre autres les services d'aides familiales et d'aides seniors, ainsi que les centres de formation de ce secteur — les centres de santé mentale qui sont aussi liés aux universités (ULB et UCL) et les services sociaux.

L'encadrement du troisième âge au travers des maisons de repos et des centres de plus en plus nombreux qui interviennent dès la préretraite prend, lui aussi, de plus en plus d'importance, compte tenu de l'évolution de la démographie bruxelloise. Une attention particulière sera apportée au développement du maintien à domicile.

Cette énumération non exhaustive montre l'étendue du champ d'activités de la Commission communautaire francophone.

Ces activités devront se faire en coordination avec les instances compétentes, tant au niveau national qu'au niveau communautaire.

Cette politique de coordination devra respecter le libre choix de l'usager qui doit faire appel aux services d'aide aux personnes, ainsi que le pluralisme des institutions.

L'accent devra être mis notamment sur une meilleure approche d'un certain nombre de problèmes qui se posent aujourd'hui de manière évidente à Bruxelles. Si l'encadrement du troisième âge est certainement une matière riche de possibilités, il nous faudra aborder les problèmes de la jeunesse avec imagination, si nous voulons garantir l'avenir socio-économique des plus jeunes de nos concitoyens. Cela signifiera des interventions particulières dans la lutte contre l'analphabétisme. Il faudra aussi porter tous nos efforts dans le domaine de la réinsertion sociale des plus démunis parmi lesquels nous placerons en tout premier lieu les personnes handicapées, de l'intégration des immigrés et, d'une manière générale, de la protection de la jeunesse.

Mais le Collège n'est pas en mesure aujourd'hui de vous faire des propositions plus détaillées. A l'instar de la déclaration de l'Exécutif régional, le Collège préparera pour la séance de rentrée une analyse plus fine des objectifs à atteindre et vous proposera un éventail plus complet de solutions adaptées à ses possibilités budgétaires.

Le Collège vous donne rendez-vous début octobre. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — Je déclare ouverte la discussion sur la communication du Collège.

Je prie les membres qui souhaitent prendre la parole dans le cadre de ce débat de bien vouloir s'inscrire.

La parole est à M. Hasquin.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, dans votre discours inaugural, vous nous avez dit que nous avions rendez-vous avec l'histoire et, d'une certaine façon, je vous donne raison. Je m'empresse d'ailleurs de vous rassurer ainsi que les membres de cette Assemblée: je n'ai nullement l'intention de déshabiller le sans-culotte que vous êtes en ce qui concerne ses connaissances historiques; j'ai même pu apprécier un certain nombre de considérations.

La réunion d'aujourd'hui mérite d'être soulignée et ce pour deux raisons: tout d'abord, en fonction du lieu de rencontre qui a été choisi et, ensuite, à cause de la date. C'est sans doute le fruit du hasard mais pas nécessairement pour les motifs qui ont été évoqués par mes prédécesseurs.

En ce qui concerne le lieu, il est très symbolique de se réunir dans les locaux du Sénat, qui sont également ceux de la Communauté française. C'est dans ce même hémicycle qu'en avril dernier, la Communauté française a accueilli Alain Decaux, autre historien, ministre de la République française. C'était une façon de nous ancrer davantage dans la francophonie internationale. Il est vrai qu'en cette matière et dans ce contexte, notre Assemblée a un rôle éminent à jouer.

Nous sommes aujourd'hui le 14 juillet. Si la concordance des dates me paraît intéressante, du moins en rapport avec les préoccupations qui sont les nôtres, c'est surtout en raison même de la philosophie générale qui animait les révolutionnaires de 1789. Je ne veux pas entrer ici dans les querelles de sectes qui opposent les partisans et les adversaires. Je n'ai pas non plus l'intention de départager les sans-culotte et les ci-devant ou du moins les nostalgiques de cette dernière catégorie. Je tiens seulement à mentionner ce qui a surtout caractérisé la Révolution française et qui explique qu'elle a tranché par rapport à ce qui précédait: les révolutionnaires ont été à même de transcender nombre de particularismes et de porter à un grand degré d'universalisation, jusque là inconnu, un certain nombre de concepts. C'est cette volonté d'universel les ayant animés qui explique sans doute que l'on parle aujourd'hui le français en France et dans une partie importante de la Belgique. C'est en effet dans ce même souci que l'Abbé Grégoire, éminent personnage de la Révolution, proposait, dans un rapport aux Assemblées révolutionnaires — je ne sais plus laquelle — d'universaliser la langue française et d'anéantir les patois, en vue de mieux faire passer le message philosophique et politique.

C'est donc en raison même de la Révolution française, en raison de la philosophie de base qui était celle de ses promoteurs, que le français a pu connaître le rayonnement et l'implantation qui sont les siens aujourd'hui. Et c'est en cela que nous sommes peut-être en partie redevables du 14 juillet aujourd'hui quand nous siégeons dans cette Commission communautaire française.

Je ne m'attendais pas, de la part du Collège, à des déclarations fracassantes puisque, depuis hier matin, nous avons été habitués à nous entendre dire que, vu le manque de temps et la précipitation, on n'avait guère eu l'occasion de réfléchir, de se poser des questions et que l'on nous demandait d'attendre le mois d'octobre pour en connaître davantage sur les intentions de l'Exécutif.

Je crois qu'il existe cependant une marge entre les considérations planétaires du Président de l'Assemblée et celles parfois un peu trop ternes, me semble-t-il, du Collège. Nous aurions pu attendre peut-être un peu plus de flamme et, à défaut d'exposer un programme détaillé, au moins aurait-on pu poser les questions, les véritables questions, celles auxquelles nous allons être confrontés.

Comme vous ne les avez pas posées, je le ferai en espérant bien sûr avoir une réponse en octobre.

Il est un problème qui mérite notre attention, et vous l'avez en partie soulevé dans l'énumération des compétences étendues et importantes qui sont celles de cette Assemblée: je veux parler, notamment, des matières qui sont en relation avec la santé.

Un certain nombre d'événements marquants se sont déroulés ces dernières semaines. Des négociations qui méritent l'attention ont eu lieu et j'estime que nous aurions été en droit d'en savoir un peu plus sur leur déroulement aujourd'hui.

Je ne suis pas membre du Conseil de la Communauté française mais je prends régulièrement connaissance de ses rapports et j'ai pu constater que la commission de coopération entre la Communauté française et la Région bruxelloise avait élaboré un canevas essentiel pour l'avenir de nos institutions, canevas qui permet à nombre d'entre elles d'opter pour le monocommunautaire francophone.

Les journaux se sont fait l'écho ces dernières semaines des problèmes de subsidiation qui pouvaient se poser à un certain nombre d'institutions. Il semblerait — je dis bien, il semblerait — que la plupart des institutions privées appartenant au bicommunautaire auraient opté pour le monocommunautaire francophone. C'est là, me paraît-il, une information essentielle qui nous concerne directement en tant que Commission communautaire française, puisque cela élargit indiscutablement le champ de nos compétences et l'enveloppe budgétaire que nous aurons à gérer.

C'est également très important dans la mesure où cela va préserver sur la place bruxelloise l'emploi francophone. Et j'aurais aimé, pour ma part, — je ne suis certainement pas le seul — entendre un certain nombre de précisions. Où en est le décret-cadre prévu en Communauté française assurant la délégation de compétences à la Commission communautaire française?

Où en est l'arrêté royal qui doit être négocié entre la Communauté française, la Région et le National en ce qui concerne les transferts budgétaires? On sait que la question est vitale pour les institutions.

Sur ce point, il eût été intéressant dès à présent de faire part à la commission d'un certain nombre d'informations et en tout cas de la vision politique qui était celle du Collège.

Je voudrais aborder un deuxième point qui est en relation avec les compétences en matière d'enseignement.

On dit généralement — et c'est une façon, j'en conviens, outrancière de simplifier les choses — que notre commission hérite des compétences qui étaient celles de la Commission culturelle française. On sait qu'au nombre de ces compétences figuraient les matières préscolaires, postscolaires, matières d'enseignement qui en fait n'ont guère été exploitées, explorées par la Commission française de la Culture.

J'ai cru comprendre de la communication du Collège qu'il pouvait y avoir du changement en la matière dans la mesure — et je m'en réjouis — où conformément d'ailleurs à l'article 6 de la Charte de la langue française, récemment adoptée par le Conseil de la Communauté, on se proposait de prendre à bras-le-corps le problème de l'enseignement du français, notamment auprès des jeunes immigrés. Ce rôle n'a pas été rempli jusqu'à ce jour. J'ai cru comprendre qu'en cette matière, il y avait des intentions. Nous osons espérer qu'il s'agira d'une véritable politique de l'enseignement et non point, comme cela a souvent été le cas dans le chef de la Commission culturelle française, d'un saupoudrage de crédits au hasard des relations, des influences politiques, des petits amis comme c'est hélas souvent le cas en Belgique.

J'ose espérer en tout cas avoir bien compris le message parce que ce serait indiscutablement une nouveauté.

Il me paraît en tout cas très légitime qu'on s'efforce d'exploiter ces compétences en raison même de la situation sociale que l'on connaît en Région bruxelloise vu l'importance des populations immigrées. Ceci m'amène à aborder un troisième et dernier point qui se trouve finalement en filigrane dans les deux premiers.

En matière de santé, nous l'avons vu, pour échapper à un certain nombre de contraintes linguistiques, ou budgétaires du côté de la Communauté française, on va assister en principe à une rétrocession de compétences de la Communauté française en direction de la Commission de la Communauté française.

Si l'on aborde le problème de l'enseignement, jusqu'à ce jour on a pu constater que l'enseignement était resté un privilège exclusif du National et depuis le 1er janvier, de la Communauté française. Si l'on s'engage dans la voie que j'ai cru comprendre, notre commission s'efforcera en cette matière de combler un certain nombre de carences et donc de se substituer à la Communauté française, du moins partiellement.

J'en viens donc à ce qui pour moi va constituer le fond du problème, de nos débats et de notre politique dans les années qui viennent. Je souhaiterais, en octobre bien sûr, en savoir davantage sur cette matière. J'aimerais en tout cas que l'on se positionne clairement. Qu'en est-il des rapports entre la Commission communautaire francophone et la Communauté française? On a beaucoup disserté à juste titre, hier, à l'occasion des débats du Conseil régional et de l'Assemblée réunie sur la nécessité de se pencher sur les rapports entre francophones et néerlandophones dans la capitale. Il est un débat que nous ne pouvons plus esquiver entre francophones, c'est celui des rapports entre les Bruxellois francophones et les Wallons dans toutes les matières qui nous rassemblent aujourd'hui.

Comme un certain nombre d'entre vous, je n'ai pas manqué d'être intéressé et surpris, interpellé, voire inquiété, par un certain nombre de propos qui nous viennent du sud du pays, de la part d'ailleurs de personnalités éminentes, en tout cas quant à leur nombre de voix de préférence, de personnalités avec lesquelles nombre de membres de la majorité ont entretenu les meilleurs rapports en tout cas jusque dans un passé certainement très récent, je veux parler de M. Happart. Car je constate que quand M. Happart commence à affirmer la nécessité de poursuivre le processus de régionalisation et de mettre fin à une structure qui lui paraît totalement inadéquate — la Communauté française —, quand M. Happart commence à s'exprimer en ces termes, il traduit selon toute vraisemblance déjà la pensée de 25 à 30 p.c. de Wallons. Ne nous illusionnons pas. Il faut donc mûrement réfléchir sur les problèmes politiques qui, entre francophones, vont se poser, d'autant que la tendance au repli culturel wallon est une évidence pour quiconque prend la peine de lire et de s'informer. La tendance a critiquer le surcoût culturel de Bruxelles, les avantages qui apparaissent comme éhontés au profit de Bruxelles dans un certain nombre de milieux wallons, doit aussi nous interpeller. Il y a là des débats politiques auxquels nous n'échapperons pas, auxquels vous n'échapperez pas, ils sont fondamentaux pour la conduite de la politique au sein de notre Assemblée et il me paraîtrait légitime que nous en sachions plus en octobre sur la politique qui sera suivie par le Collège.

En conclusion, je dirai ceci: j'ai beaucoup apprécié le discours de M. Moureaux qui nous a sortis un peu des platitudes de la veille. Une Assemblée comme la nôtre est guettée par un danger: n'être qu'un conseil communal ou un peu plus qu'un conseil communal.

Elle doit faire la preuve qu'elle est capable de s'élever au-delà de l'horizon des purs, des simples municipalistes. Ce n'est qu'à cette condition que la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française joueront le rôle que leur a dévolu le Constituant.

Mesdames, messieurs, votre image de marque, votre crédibilité est entre vos mains. *(Applaudissements sur les bancs PRL, Ecolo et sur certains bancs FDF.)*

M. le Président. — La parole est à M. Robert Hotyat.

M. Hotyat, (à la tribune). — Monsieur le Président, messieurs les membres du Collège, cette Assemblée succède à la Commission française de la Culture dont l'existence a duré 17 ans, en raison de la non-réélection du Conseil d'agglomération. Notre groupe se réjouit de la mise en œuvre de la loi spéciale de janvier 1989, qui par le remplacement des membres de la CFC par les conseillers régionaux francophones, a permis l'indispensable renouvellement démocratique des élus.

L'application de la loi de janvier aboutit aussi à deux améliorations sur le plan démocratique:

— La Commission française de la culture était élue au second degré par le Conseil d'agglomération. Nous avons été élus directement;

— La Commission française se réunissait généralement à huis-clos, l'exception principale concernant le vote de son budget. Nos travaux se déroulent en séance publique.

Cette dernière disposition revêt à nos yeux un caractère essentiel. Nous allons enfin pouvoir débattre en public des problèmes culturels, sociaux et de santé qui concernent spécifiquement les francophones bruxellois. Je crois que cela ne peut être que bénéfique. La culture est en effet un enjeu fondamental aussi bien dans le monde d'aujourd'hui que dans celui de demain. Le bien-être de nos concitoyens est lui aussi un objectif de société.

De plus, la loi spéciale a créé une séparation nette entre le collège, d'une part, et notre Assemblée, d'autre part. Cela nous paraît important. Cette distinction était beaucoup moins évidente dans la situation antérieure: le Président de la Commission française de la Culture en était également l'Exécutif.

Enfin, s'il était assisté par des vice-Présidents appartenant aux principaux partis, cela n'avait pas été prévu par la loi de 1971 et l'arrêté d'application de 1972; l'on ne pouvait donc parler de collège, comme dans une commune. Cette situation

complexe a conduit certains parlementaires à considérer que la situation nouvelle, issue de la loi spéciale de janvier 1989, constituait une régression du point de vue du pluralisme, puisque le Collège actuel ne peut comporter, en raison de son nombre, toutes les composantes politiques. Cette appréciation est erronée. Le pluralisme de la Commission française de la Culture était issu du comportement des commissaires et non de la loi. La commission, plutôt que de s'opposer systématiquement, majorité contre minorité, recherchait plutôt le consensus et ce d'autant plus, me semble-t-il et à juste titre, que son renouvellement étant toujours posposé, le consensus était devenu une manière de conserver une crédibilité démocratique.

Dans notre Assemblée également, le respect du pluralisme et la recherche, dans cette perspective, d'un consensus aussi large que possible résulteront de la volonté propre des conseillers et de leur ouverture au dialogue. Ici, comme au Conseil régional, notre groupe pratiquera cette ouverture et recherchera le consensus comme il l'a fait précédemment à la Commission française de la Culture, mais bien entendu et comme antérieurement, dans la mesure où nos propres convictions et nos propres objectifs seront rencontrés.

Une autre nouveauté institutionnelle, positive à nos yeux, est le fait que les ministres formant le Collège de la Commission communautaire française — notre commission — sont également ministres régionaux et membres du Collège réuni tout comme nous sommes présents dans les trois Assemblées. Cela va permettre une cohérence des politiques au service des Bruxellois, par exemple de prendre davantage en considération l'apport du secteur socio-culturel à l'économie et à l'emploi.

La réforme institutionnelle a encore apporté un autre progrès substantiel. En effet, le ministre bruxellois de l'Exécutif de la Communauté française siège avec voix consultative au sein du Collège. Cela devrait permettre un meilleur dialogue avec le responsable de la tutelle, une accélération du processus de celle-ci, mais aussi et peut-être surtout le développement d'un esprit de collaboration entre le Collège et l'Exécutif communautaire, permettant d'explorer les possibilités offertes par le système de délégation, prévu dans la législation qui nous régit.

A ce point de mon exposé, et après l'intervention de M. Hasquin, je tiens à réaffirmer, au nom du groupe socialiste, notre conviction profonde de la nécessité d'une solidarité étroite entre la Wallonie et Bruxelles au sein de la Communauté française de ce pays.

J'ai donc passé en revue l'ensemble des éléments qui sont positifs à nos yeux dans la situation institutionnelle nouvelle. Pour le groupe socialiste, la mise en place de l'Assemblée de la Commission communautaire française constitue un progrès incontestable sur le plan démocratique. Elle nous réjouit donc.

Mes chers collègues, je ne voudrais pas que les considérations que je viens d'émettre du point de vue institutionnel vous inclinent à croire que notre groupe a une appréciation négative de l'action développée par la Commission française de la Culture, la CFC. Celle-ci a travaillé dans la situation institutionnelle qui lui avait été donnée.

Nous considérons que son bilan est largement positif. L'inventaire de ses activités, que le Collège se propose de dresser, ne pourra qu'éclairer nos travaux et les inspirer.

La CFC avec peu de moyens, une dotation de l'ordre de 240 millions, a profondément marqué la vie culturelle et sociale bruxelloise et a considérablement contribué à son développement.

Pour être plus concret, on peut rappeler à titre d'exemple:

— les campagnes pour la protection du patrimoine architectural et notamment la publication des Livres blancs, campagnes qui ont abouti à la sauvegarde et à la réaffectation de bâtiments remarquables de notre ville;

— les actions de promotion de la lecture publique et le soutien aux bibliothèques performantes; la CFC a aussi été l'initiatrice de la multiplication des ludothèques;

— le soutien au livre francophone et à l'édition s'est matérialisé entre autres par l'ouverture de la librairie «Quartiers Latins»;

— l'appui substantiel apporté à Télé-Bruxelles;

— l'aide à la vie culturelle dans les communes et le soutien particulier accordé à leurs foyers culturels, qui ont été appréciés par beaucoup de municipalistes;

— l'appui apporté aux enseignants bruxellois par le centre de recherche et de documentation pédagogiques dont la réputation dépasse, à juste titre, les limites régionales. A cet égard, je dois dire que j'ai été fort surpris par la remarque critique qu'a émise tout à l'heure M. Hasquin quant à la politique de la Commission française de la Culture. Cette Commission comptait un vice-Président PRL directement associé à sa gestion, vice-Président qui est d'ailleurs un suppléant du groupe libéral de cette Assemblée. On passera aussi aux campagnes de promotion de l'enseignement en français.

La CFC a également développé une action méritoire dans le domaine du sport pour tous et de l'animation des plaines de jeux. Je pourrais continuer, en parlant de l'aide aux jeunes théâtres et au théâtre pour jeunes, de l'action pour la jeunesse, de la politique dans le domaine des arts plastiques, des campagnes de promotion pour les musées bruxellois, du secteur audiovisuel avec sa vidéothèque, son réseau de distribution de films, ses festivals, de l'action d'éducation permanente pour les immigrés, des conférences, etc.

Il n'est pas question ici d'un inventaire exhaustif; néanmoins il vous permet de situer ce que la CFC nous lègue. Cela justifie, je crois, notre reconnaissance aux commissaires qui, de 1972 à 1989, ont pris les décisions adéquates. Le personnel compétent est, fort heureusement, toujours là et apportera au nouveau Collège la collaboration nécessaire à la poursuite de l'action entreprise.

Ceci m'amène à me pencher sur la communication du Collège en matière culturelle.

Nous y souscrivons tous en restant dans l'attente, pour l'automne, d'un programme détaillé qui permettra un débat approfondi et nécessaire, notamment en termes de priorités. A cet égard, je souhaite émettre quelques remarques.

La préoccupation de notre groupe va d'abord vers une politique apte à satisfaire les besoins culturels quotidiens des Bruxellois. Tout en estimant que Bruxelles, ville internationale, doit être la vitrine de notre Communauté et qu'il faut être attentif à l'image culturelle de notre ville-région, nous devons éviter la tentation du prestige en relation avec le rôle national et international de Bruxelles. Cette préoccupation relève d'abord du pouvoir national et communautaire.

C'est par l'action sur le terrain, proche des gens, que la culture française sera la mieux défendue et promue à Bruxelles dans sa confrontation avec d'autres cultures et particulièrement avec la culture flamande, très présente au niveau local.

Il faudra donc veiller à une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire bruxellois et plus spécialement dans le Nord-Ouest de Bruxelles où la culture néerlandophone s'exprime de manière très active et dynamique. Certaines institutions néerlandophones occupent par ailleurs des endroits stratégiques de la ville.

Nous devons veiller à l'enracinement local de notre culture française par l'encouragement, le développement et la création d'infrastructures culturelles et sociales francophones, à com-

mencer par les deux équipements qui doivent faire partie du paysage communal au même titre que l'école et en collaboration d'ailleurs avec elle: le centre culturel et la bibliothèque. Ces infrastructures fondamentales doivent répondre prioritairement à des besoins sans cesse croissants d'information, de formation et d'éducation permanente, ainsi que des loisirs de qualité, dans une optique de décentralisation culturelle. Les foyers culturels locaux favorisent et soutiennent le développement d'une vie associative et constituent un facteur essentiel de régulation sociale.

Nous croyons aussi que le développement social et culturel passe nécessairement par une très large information sur ces matières. Il conviendrait donc que cette information soit organisée par notre Commission de manière moderne, notamment par la constitution de banques de données accessibles au niveau local, en particulier dans les lieux culturels, et par l'utilisation d'équipements informatiques légers.

Une dernière remarque. Différents pouvoirs concourent actuellement à l'organisation et au financement des matières culturelles et d'enseignement: la Communauté française, notre Commission, la province de Brabant et les 19 communes. Nous croyons que la Commission communautaire française aura dès lors un rôle essentiel à jouer: elle devra, par souci d'efficacité, organiser et favoriser la coopération et la coordination entre son action et celles des autres pouvoirs organisateurs et «subventionnants». A cet égard, je me réjouis de voir que le Collège se prononce pour une politique contractuelle avec les communes qu'il convient d'amener à remplir pleinement leur rôle en la matière. Mais j'attire l'attention sur les autres pouvoirs «subventionnants». Il existe déjà à l'heure actuelle des conventions tripartites, voire quadripartites.

A nos yeux, l'objectif de cette coopération et de cette coordination sera d'assurer la couverture maximale des besoins en évitant les doubles emplois et les initiatives concurrentes. Pour cela, il convient de s'appuyer sur des organes spécialisés de concertation dont certains existent déjà officieusement ou en vertu de dispositions décrétales — je pense en particulier à la lecture publique —, et ont fait leurs preuves.

D'autre part, la coordination et la concertation devront inclure dans leur action les mouvements socio-culturels, partenaires indispensables de la vie régionale.

Pour ce qui est de la santé et de l'aide aux personnes, la nouvelle situation institutionnelle signifie un accroissement considérable de responsabilités et de moyens pour notre Commission. En effet, la présence de la précédente Commission dans ce secteur était modeste. Pour l'aide sociale et familiale, 6,5 millions étaient disponibles. Nous avons donc là un changement de dimension considérable par rapport à ce qu'ont connu nos prédécesseurs.

Nous souscrivons à la politique du Collège en cette matière. Elle vise des objectifs et a choisi des modalités d'action au sujet desquels notre groupe s'est déjà prononcé favorablement hier, à l'occasion du débat en Assemblée réunie, dans une perspective générale de solidarité et de lutte contre la dualisation de la Ville. Nous constatons toutefois avec satisfaction que, dans cette communication-ci, il est fait expressément mention du troisième âge, ce qui n'était pas le cas hier.

Mais, ainsi que le Collège l'indique, l'option pour le secteur bicommunautaire francophone, en vertu de l'article 65, § 5, de la loi spéciale relative au financement des Régions et des Communautés, de nombre d'associations et d'institutions du secteur privé, donne au secteur social une importance toute particulière. A cet égard, je rends hommage à l'action de Charles Picqué en tant que ministre de la Communauté. Elle a permis cette option unique communautaire, donc sans contrainte linguistique, avec le maintien du régime de subventionnement obtenu sous le statut bicommunautaire, ainsi que la délégation à notre Commission des compétences et des moyens budgétaires relatifs aux institutions ayant opté dans ce sens.

Selon les renseignements que j'ai pu obtenir, les chiffres concernant les institutions qui ont opté pour le statut unicommunautaire seraient les suivants: 25 p.c. des maisons de repos, 100 p.c. du secteur du télé-accueil, 75 p.c. des services d'aide aux familles; 49 p.c. des centres de santé mentale; 42 p.c. des instituts médico-pédagogiques; 15 p.c. des centres de services sociaux, 22 p.c. des centres de planning familial ainsi que trois hôpitaux. Ceci constitue une mesure de l'importance du passage à l'option unicommunautaire.

De ce qui précède, notre groupe déduit que notre Commission possède les moyens de faire face à ses responsabilités. Certes, les moyens financiers sont toujours insuffisants face aux besoins sociaux et culturels, et la rigueur budgétaire est ici aussi fondamentale. Mais enthousiasme, inventivité, compétence et sérieux viennent à bout de beaucoup de difficultés. C'est en tout cas dans cet esprit que notre groupe contribuera aux travaux de cette Assemblée. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck.

Mme Huytebroeck. — Mesdames, messieurs, d'entrée de jeu, nous déplorons le fait que le ministre et sa majorité se soient contentés de nous faire une communication très générale qui n'est pas une déclaration de la politique qu'ils entendent mener. Et ceci malgré les informations très fouillées du chef de groupe de la majorité, M. Hotyat.

Il est trop facile, pensons-nous, d'invoquer le manque de temps alors que l'installation de la Commission communautaire francophone aurait pu être une merveilleuse occasion de présenter un projet culturel et social pour notre région.

L'une des caractéristiques les plus importantes de notre Région de Bruxelles-Capitale est sans doute qu'elle sera compétente pour les politiques sociales et culturelles qui lui sont bien spécifiques. Or, ce sont ces politiques-là qui soulignent et mettent le mieux en valeur une spécificité et une originalité bruxelloises par rapport aux autres Régions de notre pays. Ce sont en effet des politiques qui touchent très directement les Bruxelloises et Bruxellois, de quelque origine ou de quelque langue qu'ils soient.

Bruxelles est autre et différente parce qu'elle doit assumer un statut parfois lourd à porter: celui d'une ville bilingue, même si elle est à majorité francophone, et celui d'une ville multiculturelle.

Et ces particularités, nous devons les considérer comme des chances qui s'offrent à nous car une vie culturelle riche et diversifiée ne peut qu'aider les Bruxellois à s'écouter, se comprendre, se respecter et être respectés.

Mais il est très important aussi de reconnaître l'originalité culturelle qui existe à Bruxelles sans pour autant l'isoler et l'enfermer sur elle-même. C'est pour cela que des liens doivent être maintenus obligatoirement avec les Communautés tant francophone que néerlandophone. Nous devons d'autre part demander à ces Communautés qu'elles fassent confiance à la nouvelle Région de Bruxelles-Capitale et lui délèguent certains de leurs pouvoirs et compétences.

Dans notre région, complexe sans doute, il faudra également bien déterminer les solidarités qui uniront les francophones ou néerlandophones du pays et celles qui uniront tous les Bruxellois. Chaque communauté devra donc bien se définir au sein de la Région bruxelloise par rapport à l'autre communauté, par rapport aux communautés étrangères qu'elles soient européennes ou non et par rapport aux Communautés francophones et néerlandophones nationales. Bien lourde tâche dont nous devons nous sentir capables.

«La santé culturelle du citoyen est une tâche prioritaire»: ce pourrait être notre groupe Ecolo qui énonce cette phrase mais elle est écrite en fait par Philippe Van Kessel, directeur du théâtre de «L'Atelier Sainte-Anne» à Bruxelles qui, il y a quelques jours a, en tant que Président de la Fédération des Entreprises culturelles de notre Communauté, interpellé et interrogé les responsables politiques sur des questions culturelles. M. Van Kessel n'hésite pas à exprimer ses inquiétudes devant les atteintes portées aux activités culturelles dans notre communauté et sa peur d'un véritable mouvement de liquidation culturelle. Il dit ceci: «Considérer qu'il est naturel et habile de la part de l'Etat d'utiliser les crédits culturels comme une tirelire pour les autres secteurs en difficulté relève d'une conception politique à très courte vue».

Nous, écologistes, nous osons espérer que notre nouvelle Région de Bruxelles-Capitale ne perpètuera pas de tels méfaits vis-à-vis de la culture et osera mener une politique culturelle saine, créatrice, stimulante et dynamique. L'un des orateurs d'hier a dit que l'Europe entière regardait vers Bruxelles. Il est donc grand temps de lui offrir le visage d'une région qui fait la part belle à l'art, la culture, les artistes. Ne sont-ils pas nos meilleurs ambassadeurs vers l'extérieur, la plus belle traduction d'une ville où il fait bon vivre?

Il est aujourd'hui impératif de décider que la culture n'est pas un luxe mais une nécessité, qu'elle n'est pas accessoire mais primordiale. Or cette évidence n'est pas encore dans la tête de certains hommes politiques comme le prouvent dans notre ville des salles de musées fermées faute de gardiens, des bibliothèques qui n'achètent pas de livres faute de moyens, des écoles qui doivent se résigner à cesser toutes activités artistiques faute de budgets.

Le monde culturel et associatif bruxellois attendait la naissance de notre Région avec impatience et avec espoir, persuadé qu'un certain écheveau pourra être démêlé. Ne le décevons pas et lançons ici un cri d'alarme vers ceux qui ne sont pas encore convaincus de ceci: nous devons entretenir vivant notre patrimoine commun — qu'il soit notre langue, notre histoire, notre folklore, notre littérature, notre savoir-faire et notre savoir-être — et nous devons aussi susciter la venue du neuf, stimuler l'imagination, la création et la participation de toutes celles et de tous ceux qui insufflent à notre région une vie culturelle active et intense. La culture est un droit et les droits de l'homme sont une culture.

Notre Assemblée devra bâtir une politique culturelle largement participative, dans l'intérêt de toutes et tous sans exclusive.

Nous pensons aussi que la défense et l'illustration de la langue française dans notre région comme dans notre communauté et dans le cadre de nos relations internationales constituent un objectif dont l'importance doit être affirmée sans oublier pour autant l'ouverture vers d'autres langues.

La Commission française de la Culture a, durant de nombreuses années, mené plusieurs actions soulignant les activités culturelles d'un bon nombre d'associations actives à Bruxelles tant dans la défense du patrimoine que dans la protection de la ville à différents niveaux ou encore dans le secteur de la création. Nous espérons que cette politique sera à l'avenir plus largement soutenue financièrement et que cette administration ne sera pas l'otage de nominations partisanes. Comme pour toutes les autres administrations — et nous tenons à le répéter —, le personnel doit être choisi pour ses compétences et les associations aidées doivent l'être pour la qualité de leur projet et non pour leurs éventuelles colorations politiques.

Enfin, toute réflexion autour d'une culture pour l'an 2000 conduit inévitablement à une réflexion sur l'éducation et, là encore, voilà un point sur lequel nous sommes très sensibles. Notre Région devra opter pour un enseignement ouvert vers l'extérieur et insister sur les collaborations possibles avec des artistes, musiciens ou associations culturelles. En effet, l'enfant ne pourra, plus âgé, comprendre son environnement humain et naturel que s'il a reçu, dès son plus jeune âge, une éducation l'incitant au respect et à l'ouverture d'esprit.

Une politique sociale d'insertion est nécessaire à tous les niveaux; n'isolons pas cette politique de tous les autres secteurs car elle est dans tout. L'insertion doit être entendue autant sur le plan économique et écologique que culturel. Nous autres, écologistes, refusons de caser certaines catégories de personnes, jeunes, personnes âgées, handicapés... Paul Galand, du groupe Ecolo, vous le disait hier: non à la société duale, non à la ségrégation, non à la marginalisation; mais oui, certainement, à une politique sociale qui mette tout en œuvre pour prévenir la pauvreté, la maladie, les handicaps et l'isolement. Pour obtenir une action sociale efficace et humaine, il faut pouvoir compter sur un personnel correctement formé et régulièrement recyclé mais aussi respecté et valorisé.

En matière de santé, nous voulons que soit promue une éducation à la santé, que soit soutenue la création de groupes d'entraide autonomes et, surtout, qu'il soit permis aux malades de rester le plus longtemps possible chez eux, dans leur environnement. Nous voulons une santé publique saine et une saine économie de la santé, en luttant contre l'épuisement des ressources humaines et la dégradation de notre environnement, en valorisant les richesses et diversités de notre région.

Quant aux jeunes, enfants de la crise et d'une société en pleine mutation, ils ont de plus en plus de mal à trouver leur place dans notre ville: jeunes en mal d'insertion, jeunes au chômage, jeunes à la recherche d'un environnement accueillant. Une politique de la jeunesse ne peut se mener sans un partenariat développé avec les associations locales mais aussi les associations de jeunesse.

Pour tous ces points, nous osons faire confiance à cette nouvelle Région de Bruxelles-Capitale et à un Exécutif qui, durant la campagne électorale, a généreusement promis de faire de Bruxelles une capitale culturellement riche, ouverte à tous et largement solidaire.

Notre groupe ne manquera pas, en tout cas, de lui rappeler fréquemment ses promesses et de faire des propositions constructives qui, nous l'espérons, seront considérées. *(Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)*

M. le Président. — La parole est à M. Maingain.

M. Maingain. — Monsieur le Président, dans l'accomplissement de la naissance de la Région bruxelloise, l'installation de notre Assemblée parlementaire réunissant les élus francophones bruxellois représente un temps fort de l'appartenance de notre région à la Communauté française.

Le groupe FDF-ERE a relevé, monsieur le ministre, l'exactitude de ton et d'intention de votre déclaration. L'attente de la population bruxelloise qui, dans son immense majorité, n'envisage pas une identité qui se situerait en dehors de la culture française, riche d'apports multiples unifiés par une langue universelle, est rencontrée par votre engagement de placer l'action de votre Exécutif en appui de celle du gouvernement de la Communauté française.

Cette complémentarité s'impose non seulement au regard des contraintes budgétaires qui pèsent sur votre institution, mais, par surcroît, l'enjeu de Bruxelles dans la Francophonie, que vous avez si justement rappelé, et que notre Président a si correctement cité, exige une présence renforcée de la Communauté française à Bruxelles.

Cette présence ne peut être assurée en démembrant la Communauté française mais bien en la renforçant, par l'intervention de l'institution que nous représentons ici. A défaut, il serait de ces parades du 11 juillet qui laisseraient aux Bruxellois le goût amer de la satisfaction du TAK sur la Grand-Place de Bruxelles et du triomphalisme, mal perçu dans l'opinion

publique, de mouvements racistes s'exprimant à Overijse ou dans certaines rues de Bruxelles.

Pierre Mertens, lors d'un récent colloque à l'Université de Bruxelles, intitulé «Le français et les Belges» — auquel le vice-Président de notre Assemblée a également apporté une contribution remarquée — a prononcé les paroles suivantes: «On peut avoir envie d'écrire d'autant plus farouchement le français que cette langue est considérée par vous comme un lieu de résistance. Il est évident que de l'entendre parler dans un contexte flamand ou bien opposé à d'autres contextes, vous fortifie dans une attitude quelque peu militante de la langue».

Cette considération me fait aussi dire que l'engagement que vous avez pris de répondre aux attentes qui vous seraient exprimées de la part de nos compatriotes bruxellois de la périphérie pour que soient reconnus leur droit de vivre, leur langue et leur culture françaises, force peut-être aussi notre Assemblée à envisager les modes de représentation et d'association des mandataires bruxellois francophones de la périphérie en notre sein.

Nous devrons, monsieur le Président, réfléchir aux possibilités de donner dans cette enceinte aux 120 000 francophones de la périphérie bruxelloise la possibilité de s'exprimer, de se faire entendre et de s'y faire représenter.

Enfin, dans un troisième ordre de considération, vous avez dit — et plusieurs orateurs sont intervenus également en ce sens — combien notre action de la Communauté française ne pouvait exclure l'importante population immigrée de Bruxelles.

Nous ne pouvons pas nous réjouir de voir les sommets francophones développer la francophonie internationale sur les continents en oubliant ce que représentent aussi à Bruxelles comme apport à notre langue, à notre culture, les populations immigrées.

Au regard des compétences qui sont les nôtres, de ces compétences qui touchent à la politique d'accueil et d'intégration des immigrés, je souhaiterais que notre Assemblée trouve les modes de travail de sorte que, dans une de ses toutes premières initiatives, elle élabore, au même titre qu'il y a eu dans le passé un pacte scolaire et un pacte culturel, un pacte de l'immigration qui détermine, toujours au regard des compétences de notre Assemblée, les droits de ces populations établies pour de longues générations à Bruxelles.

Ce serait là régénérer les grands idéaux qui ont été rappelés aujourd'hui tant par le Président de l'Assemblée que par le Président de notre Collège et d'autres intervenants, les grands idéaux de la révolution française. Il ne peut y avoir de commémoration sans imprégnation dans l'actualité contemporaine.

C'est ce que nous attendons de l'ensemble des organes de la Communauté française bruxelloise et c'est à ce titre qu'en effet nous croyons que cette institution a une place privilégiée à Bruxelles. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

M. le Président. — La parole est à Mme de t'Serclaes.

Mme de t'Serclaes (à la tribune). — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, la loi du 12 janvier 1989 prise en application des art. 108*ter* et 59*bis* de la Constitution définit les compétences et les organes de la Commission communautaire française. Les dispositions de cette loi indiquent clairement le rôle spécifique que notre institution sera amenée à jouer à la fois vis-à-vis de la Communauté française dont elle peut recevoir des délégations de compétence et à la fois vis-à-vis de la Commission communautaire flamande avec laquelle elle forme l'Assemblée réunie et le Collège réuni lorsqu'il s'agit de traiter d'objets d'intérêt commun.

Nous avons donc une double mission dont l'objectif doit être, comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de mon intervention en Assemblée réunie, d'assurer sur le territoire de la Région bruxelloise une cohérence maximum des politiques à mener, secteur par secteur. A cet effet, le groupe PSC plaidera pour la délégation de compétence chaque fois que cela ajoute plus de cohérence et d'homogénéité pour les politiques à mener à Bruxelles et prioritairement celles qui ont un lien étroit avec les matières strictement régionales.

Nous nous réjouissons à cet égard de la présence du ministre bruxellois de la Communauté française. Nous comptons sur lui pour renforcer si cela était nécessaire les liens qui nous unissent à la Communauté française et pour renforcer le rôle de Bruxelles comme capitale de tous les francophones et de tous les Bruxellois. Dans ce cadre, nous estimons qu'il serait utile de mettre sur pied au niveau de nos Assemblées respectives un mécanisme de coopération où partenaires, nous aurions l'occasion de débattre de nos préoccupations réciproques comme Bruxellois, Wallons et francophones.

Nous avons la preuve que cette coopération Région bruxelloise-Communauté française peut fonctionner puisque suite au droit d'option ouvert par l'article 65 de la loi du 16 janvier 1989 aux institutions privées qui souhaitaient sortir du système bicommunautaire et devant les incertitudes et les craintes exprimées par ces institutions bruxelloises quant à leur passage vers la Communauté française, l'Exécutif de la Communauté française a décidé d'utiliser à leur égard le système de la délégation.

Ces institutions pourront donc sortir du système bicommunautaire et devenir monocommunautaires mais néanmoins rester dans le cadre de la Région bruxelloise, ce qui était leur souhait. Il faudra pourtant être attentif à ce que lors du transfert des moyens financiers affectés à ces institutions de l'Etat national vers la Communauté française et donc vers la Commission communautaire française soit également transférée une marge de manœuvre suffisante pour préserver l'avenir.

Pour ce qui concerne les objectifs politiques à rencontrer sur le plan des matières sociales et de santé, ils sont pour le groupe PSC les mêmes que ceux que j'ai pu développer au nom du groupe PSC dans le cadre de l'Assemblée réunie.

Je les rappelle brièvement:

1. Honorer les décisions antérieures en matière de programmation hospitalière et concertation avec les milieux concernés;

2. Meilleure coordination des actions menées sur le terrain;

3. Développement de l'aide et des soins à domicile et particulière attention pour les personnes âgées;

4. Développement de l'aide aux familles en difficulté.

Je voudrais ajouter ici que le PSC insiste pour qu'au niveau de l'enseignement la spécificité bruxelloise puisse être rencontrée notamment pour ce qui concerne l'apprentissage des langues.

Dans le domaine de la culture nous devons être attentifs à soutenir les artistes bruxellois et de faire de notre ville une ville «phare» où des événements culturels majeurs peuvent trouver leur place.

En conclusion le groupe PSC se réjouit de l'installation de cette Commission communautaire française dont nous venons d'entendre la communication du Collège.

Le groupe PSC soutiendra activement la politique que celui-ci entend mener et dont nous aurons à débattre plus longuement à la rentrée. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — Le débat est clos. Les groupes politiques m'ont remis la liste de leurs membres qui feront part des

décisions. Vous avez reçu ces documents sur vos bancs. Comme le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir, je déclare les candidats élus sans scrutin conformément à l'article 11 du règlement. La composition des commissions sera publiée dans le compte rendu analytique et dans les annales de cette séance.

J'invite donc les commissions à constituer leur Bureau: il y a un Président, trois vice-Présidents. A cet effet, elles peuvent se réunir aux salles A et B du Sénat. A la salle A en ce qui concerne la commission de la Santé et de l'Aide aux personnes. La salle B est réservée à la commission de la Culture. Ensuite de nouveau à la salle A pour les commissions réunies.

La composition des Bureaux et des commissions sera publiée dans le compte rendu analytique et dans les annales de cette séance plénière.

Nous avons ainsi terminé nos travaux. Toutefois, avant de lever cette séance, je voudrais remercier en votre nom le greffier de la Chambre des représentants et tous ses collaborateurs qui ont permis à ces séances de se tenir dans des conditions tout à fait remarquables d'efficacité et de dignité. Je remercie aussi le Sénat ainsi que son personnel qui nous a accueillis. Je crois que nos nouvelles institutions sont très reconnaissantes à tous ceux qui nous ont aidés dans cette installation. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Sachant que l'Exécutif aura bien du travail dans les jours et les semaines qui viennent et sachant aussi que nos commissions du règlement devront travailler le plus vite possible afin que tout soit en place pour la rentrée d'octobre, je voudrais néanmoins, parce que beaucoup d'entre vous ont eu une fin de session éprouvante en raison de la campagne électorale et des efforts qu'elle demande, je voudrais vous souhaiter de bonnes vacances, tout à fait méritées par les conseillers bruxellois qui ont subi un surcroît de travail considérable par rapport à leurs collègues des autres Assemblées.

La prochaine séance aura lieu sur convocation du Président de notre Assemblée.

La séance est levée.

— *La séance est levée à 12 h 10.*